+ Olivier de Germay
Archevêque de Lyon

ORDONNANCE ÉPISCOPALE

de Monseigneur Olivier de Germay, Archevêque de Lyon

instituant la médaille diocésaine.

- Considérant le nombre de personnes œuvrant au service de l'Église, avec zèle et discrétion, depuis de nombreuses années, dans notre diocèse ;
- Prenant la suite de plusieurs de mes prédécesseurs qui ont souhaité récompenser ces personnes pour leur dévouement en instituant une médaille de reconnaissance,

je précise par cette ordonnance les conditions d'attribution de la médaille diocésaine.

Article 1 : La médaille peut être attribuée à des personnes laïques ayant œuvré au moins vingt ans, dans une paroisse (ou plusieurs), un mouvement (ou plusieurs) ou tout autre service du diocèse de Lyon, de manière salariée ou bénévole. Elle peut également être attribuée pour un mérite exceptionnel, au discernement de l'Archevêque.

Article 2 : La demande, motivée, est faite par le responsable de la personne concernée sur un formulaire fourni par le secrétariat de l'Archevêque. La décision d'attribution est prise par l'Archevêque

Article 3 : La médaille est remise au titulaire avec un diplôme d'honneur

Article 4 : Les noms et les circonstances de l'attribution sont consignés dans un registre au secrétariat de l'Archevêque.

Article 5 : Une contribution financière est demandée à l'instance (paroisse ou service) qui sollicite l'attribution d'une médaille. Son montant est indiqué sur le formulaire de demande.

Donné à l'archevêché de Lyon le 1er septembre 2026 sous mon seing et mon sceau et le contreseing de mon chancelier.

Par mandatement

Hervé Bourloux,

Chancelier

+ Olivier de Germay

Archevêque de Lyon

Église catholique à Lyon

DEMANDE D'ATTRIBUTION

DE LA MEDAILLE DIOCESAINE

NOM et coordonnées du demandeur	
NOM et prénom du bénéficiaire	
Paroisse, mouvement, service	
Service(s) d'église accompli(s) par le bénéficiaire	
Nombre d'années et lieux d'exercice	
Date envisagée pour la remise	
Gravage demandé	□ oui □ non

Participation aux frais : 25 euros par médaille (chèque au nom de l'ADL)

A, le
Signature

Document à remplir et à remettre au secrétariat de l'archevêque (archeveche@lyon.catholique.fr), avec votre participation, au moins 1 mois avant la date prévue pour la remise.